

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2021 -92		
Séance plénière du 28 juin 2021 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Déclinaison Grand Est du PNA Milan royal - 2021/2030	Vote : avis favorable

Contexte

Le Milan royal est une espèce endémique européenne dont la population mondiale a été estimée à la fin des années 2010 à 35 000 couples nicheurs principalement répartis dans 6 pays dont la France. Dans le Grand Est, la population nicheuse est évaluée à 350 - 450 couples répartis principalement dans les départements de la Moselle et des Vosges (avec près d'une centaine de couples chacun) et dans une moindre mesure dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Haute-Marne et la Meuse (env. 30 couples chacun) auxquelles s'ajoutent quelques couples épars dans les Ardennes.

Depuis le début des années 2010, l'espèce reconstruit ses effectifs dans plusieurs pays où son statut était précaire, excepté dans la péninsule ibérique. Néanmoins, en France, les causes de mortalité historiques (empoisonnement illégal) persistent et la productivité demeure assez faible comparée aux autres populations européennes. Le développement des éoliennes constitue une nouvelle cause de mortalité puisque l'espèce en chassant à proximité des rotors est fréquemment percutée par les pâles. Qui plus est, la dégradation de l'habitat est toujours d'actualité.

Avant la fusion des trois régions, le PNA Milan royal avait été décliné en Alsace sur la période 2012-2016 et en Lorraine de 2014 à 2024. En Champagne-Ardenne, des actions du PNA étaient également mises en œuvre, sans document cadre régional. Suite à la fusion des régions, il a été décidé de mutualiser les actions à mener, afin de répondre de manière plus efficiente aux besoins de préservation de l'espèce et de partager un discours commun avec les divers acteurs du territoire. Le projet de Déclinaison Régionale du Plan National d'Actions (DRPNA) Milan royal est né d'une volonté de la DREAL et des acteurs locaux de poursuivre et de mettre en œuvre des actions de préservation en faveur de l'espèce en région Grand Est.

Le document présente la déclinaison du PNA dans le Grand Est menée sur les 10 prochaines années, de 2021 à 2030. Le PRA découle des grands axes définis dans le document national en s'adaptant au contexte régional de l'espèce. Il définit les objectifs à mettre en œuvre afin d'approfondir des connaissances sur l'espèce déjà bien établies, de réaliser des actions de préservation concrètes et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs. La DRPNA s'appuie sur les actions déjà menées en tirant l'expérience et les résultats de ces dernières en programmant les actions et les priorités à établir sur ce territoire.

La DRPNA se décline sous 5 axes : Maintenir une productivité viable / Réduire la mortalité / Etude, suivi et recherche / Sensibilisation, information / Gouvernance du plan

L'animation Grand Est est réalisée par la LPO Champagne-Ardenne, et animée par l'association LOANA sur le territoire lorrain et la LPO Alsace en Alsace.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la pertinence de la déclinaison Grand Est du PNA Milan royal concernant la période 2021 – 2030 pour garantir la conservation des populations de Milan royal.

Supports de réflexion

- Mionnet A., Didier S., Leblanc G. 2021, Déclinaison régionale Grand Est du Plan national d'actions 2021-2030 en faveur du Milan royal *Milvus milvus*. Agir pour la préservation du Milan royal. LPO Champagne-Ardenne, LPO Alsace, LOANA, DREAL Grand Est, 79 p.

- Présentation en séance par Aymeric Mionnet, LPO Champagne-Ardenne, et Charline Boissard, DREAL Grand Est

- Rapport de Moana Grysan et Emmanuel Le Roy, membres du CSRPN

Analyse

Le document est ambitieux et bien présenté. La déclinaison régionale reprend les items du plan national d'action, avec cependant une partie manquante consacrée aux acteurs qui seraient impliqués dans le projet pour bien identifier le rôle de chacun.

Les aspects transfrontaliers, en termes de coopération éventuelle, ne sont pas évoqués alors que des populations belge et allemande existent. D'ailleurs, le document fait souvent référence à des études allemandes.

La partie connaissance fait le bilan de ce qui est connu et il s'inscrit dans la continuité. Cependant, on regrette que le suivi par marquage alaire n'ait pas été plus développé en termes de résultats. D'autant plus que le document propose des suivis par GPS. Ce suivi par GPS apporterait des informations importantes en termes de connaissance sur les individus nicheurs. Une valorisation par une publication scientifique est un minimum à envisager.

Il faudra vérifier les chiffres des effectifs au niveau national, car le dernier rapportage de la Directive Oiseaux 2019 fait mention d'un effectif nicheur de 3400 couples (3000-3900) avec une tendance à l'augmentation entre 2003 et 2015, et de 10700 individus hivernants (9400-11900). La tendance en hivernage est donnée comme inconnue au niveau national.

Les graphes présentés sur l'évolution des populations nicheuses semblent fournir des informations contradictoires chez les nicheurs dans le Grand Est du fait des différents pas de temps considérés. Cette nuance est à préciser dans le texte.

Enfin dans la partie connaissance, le passage migratoire au sud du Grand Est, par la trouée de Belfort, n'est pas mentionné. Pourtant, on a enregistré l'année dernière plus de 10 000 individus en passage post-nuptial sur le site du Crêt des roches.

Sur l'évaluation de l'ancien PRA, les difficultés sont listées mais les nouvelles menaces ne sont pas prises en compte dans le tableau récapitulatif. Toutefois, le tableau est clair et bien présenté.

Concernant la mortalité, dont les 2 principales causes sont connues (éoliennes et empoisonnement), une précision sur l'âge ratio des cadavres retrouvés serait utile si la distinction est possible, ne serait-ce que pour faire la part entre la population nicheuse et migratrice. Le graphe présentant la répartition mensuelle des cas de mortalité fait état de 2 mois sans mortalité en juin et juillet, car hors protocole de suivi. Il est à souhaiter que les nouveaux protocoles s'étalent sur l'ensemble de l'année.

Enfin, le document développe la mortalité due aux éoliennes et précise que cela concerne essentiellement des migrants. Or la carte présentée dans cette partie concerne les nicheurs, il serait plus opportun de présenter la carte de répartition des observations pendant la migration en s'inspirant de la carte qui nous renseigne sur les couloirs de migration de l'espèce dans la région.

L'empoisonnement reste la seconde cause de mortalité identifiée. Les processus d'ingestion des molécules ne sont pas clairement décrits, il serait intéressant de l'étudier car bien que les molécules retrouvées soient toutes prohibées depuis 2008, d'autres molécules ont fait leur apparition depuis.

Les fiches action décrites en dernière partie du document sont globalement claires et bien développées. Elles répondent bien aux enjeux en matière de conservation de l'espèce. Une remarque cependant concerne le nombre de 20 GPS envisagés qui doit être établi sur des bases scientifiques permettant de répondre aux questions posées. Il faudra également que la pose d'émetteurs soit réalisée par des personnes compétentes et formées à ce genre d'équipements, avec les autorisations nécessaires et de la vigilance lors des captures.

Enfin, la fiche 1.3 relative aux actions de préservation et de restauration des habitats au sein de l'aire de nidification de l'espèce devrait être plus précise en termes de leviers d'action efficaces à envisager.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable à la déclinaison Grand Est du PNA Milan royal 2021/2030.

Recommandations

- Mieux identifier les différents acteurs et leur rôle dans la déclinaison régionale du PNA Milan royal ;
- Développer la collaboration transfrontalière notamment avec l'Allemagne ;
- Valoriser les résultats des suivis via des publications scientifiques ;
- Mieux mesurer et cartographier le passage migratoire des Milans royaux ;
- Pour la mortalité liée à l'activité éolienne : préciser l'impact respectif sur la population nicheuse et sur la population migratrice ;
- Pour la mortalité par empoisonnement : étudier également l'ingestion de nouvelles molécules ;
- La pose de balises GPS nécessite de déposer un programme scientifique auprès du Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO - programme personnel), qui étudiera sa pertinence vis-à-vis des questions scientifiques posées. L'équipement sur les individus sera réalisé par des personnes compétentes et habilitées.
- Pour la restauration et le maintien des habitats du Milan royal, il est nécessaire de constituer un groupe de travail large pour être efficace.

Fait le 25 septembre 2021

Le président du CSRPN



Serge Muller